



Annulation permis probatoire

Par **shelby44**, le **17/12/2014** à **13:23**

Bonjour,

Je me permet de demander vos conseils afin de me sortir d'une situation délicate.

J'ai obtenu mon permis de conduire le 26/03/2012.

J'ai perdu 1 point pour un léger excès de vitesse le 29/01/2013 que j'ai automatiquement regagné 6 mois plus tard.

Malheureusement, dimanche 14/12/2014, j'ai été contrôlé positif à un test d'alcoolémie alors que je conduisais.

Le gendarme m'a donc informé que j'allais subir un retrait de 6 points et une amende de 90€.

Or, à cause de ma première infraction, je n'ai que 6 points sur mon permis et donc ce futur retrait va engendrer son annulation.

Mais j'ai absolument besoin de mon permis de conduire pour raison professionnelle.

Après quelques recherches, j'ai vu que tant que l'amende n'était pas payée, je ne subissais pas le retrait de points.

J'ai aussi vu qu'il y a un délais de 4 mois pour payer l'amende avant que ce ne soit la justice qui prenne le relais.

Est-il donc possible de gagner du temps en ne payant l'amende qu'une fois que j'aurais pu faire un stage de récupération de points à la fin du mois de Mars ?

Si toute fois cela n'est pas possible, combien de temps dois je attendre pour repasser le code de la route et la conduite ?

D'avance, je vous remercie pour vos réponses.

Par **martin14**, le **17/12/2014** à **13:45**

Bonjour,

Je suppose que vous n'avez pas encore reçu l'amende ..

Lorsque vous l'aurez reçue, vous aurez environ 40 jours pour la contester par LRAR. çà repoussera le retrait des points à plus tard ..

En Avril 2015, vous ferez un stage qui vous amènera à 10 points, après quoi vous serez

sauvé ..

Par **shelby44**, le **17/12/2014** à **14:05**

Bonjour Martin,

Merci beaucoup pour votre réponse.

Une fois contestée, combien de temps temps la procédure durât elle ?

Car si je reçois l'amende en fin de semaine, les 40 jours m'amèneront à la contester vers la fin du mois de janvier et donc il me restera deux mois à tenir.

Par **martin14**, le **18/12/2014** à **08:58**

Oui, mais en deux mois, le SNPC aurait largement tout le temps qu'il lui faut pour vous notifier l'annulation de votre permis ..

La moins mauvaise solution pour sauver votre permis est donc de contester le PV .. pour retarder le retrait de points ..

Par **razor2**, le **18/12/2014** à **10:15**

Je plussoie...

Ca vous coûtera plus cher que les 90 euros initiaux, mais ça vous permettra sans doute de sauver votre permis en atteignant sa date anniversaire.

Par **shelby44**, le **18/12/2014** à **13:21**

Ok, merci.

En ce qui concerne la contestation, j'ai vu que si elle paraît dénuée de sens auprès du juge, il peut augmenter la sentence.

Sur quel critère me conseillez-vous de contester ?

Par **martin14**, le **18/12/2014** à **13:26**

C'est sûr que vous allez prendre un peu plus, mais vous n'avez pas vraiment le choix ..

Par **shelby44**, le **18/12/2014** à **13:43**

Oui c'est vrais.
Je vous remercie beaucoup pour tous vos conseils